

FORMULAIRE D'ANALYSE DU CARACTÈRE DU PAYSAGE DE RUE

Nom:

Courriel:

Adresse de l'aménagement proposé :

Type de demande d'aménagement :

Zonage Plan d'implantation Dérogation mineure Morcellement Voie d'accès privée Permis de construire

Les données du présent formulaire permettront de déterminer les exigences de zonage et les autorisations nécessaires en matière de cours avant et latérales d'angle, d'accès, de stationnement et de portes principales. Pour le remplir, veuillez obtenir et consulter le **Manuel d'analyse du caractère du paysage de rue**, disponible dans tous les centres du service à la clientèle et sur le site Web de la Ville (www.ottawa.ca/caracteredupaysage). Ce formulaire doit décrire 21 lots situés autour du vôtre. Consultez le manuel si une rue compte moins de 21 lots. Une fois ce formulaire approuvé, la demande d'aménagement sera jugée complète. Ce formulaire doit être transmis à l'adresse sca-apr@ottawa.ca, acheminé à un agent de renseignements sur l'aménagement dans un centre du service à la clientèle, ou remis lors d'une réunion préalable à une consultation. Veuillez vous référer au Manuel d'ACPR.

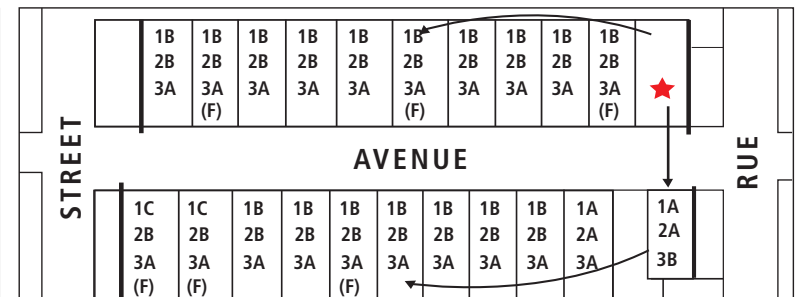
1. GARAGES ATTENANTS ET ABRIS D'AUTO	COMBIEN DE LOTS?
Type de caractère (voir le tableau 140A du Règlement de zonage n° 2008-250)	Total
A. Aucun garage attenant ou abri d'auto à l'avant	
B. Garage attenant ou abri d'auto à l'avant	

2. CARACTÈRE DE LA VOIE D'ACCÈS ET DU STATIONNEMENT	COMBIEN DE LOTS?
Type de caractère (voir le tableau 140B du Règlement de zonage n° 2008-250)	Total
A. Aucune entrée de cour le long d'une ligne de lot contiguë à la rue	
B. Entrée de cour unique Entrée de cour commune	
C. Entrée de cour double	
D. Stationnement construit légalement dans la cour avant <i>N.B. : Le stationnement dans une cour avant est interdit. Le nombre de places créées légalement doit être déterminé seulement si un ou plusieurs stationnements dans une cour avant sont proposés.</i>	

3. CARACTÈRE DE LA PORTE PRINCIPALE		COMBIEN DE LOTS?
Groupe de caractères	Modèle Voir le tableau 140(C)	Total
A. La porte principale fait face à la limite de lot avant et à la rue, ou ne fait pas face à la limite de lot avant et à la rue, mais on y accède par une structure située le long de la façade avant de l'habitation.		
B. La porte principale ne fait pas face à la limite de lot avant ni à la rue		
Nota : Si vous avez un lot d'angle, A et B s'applique également lorsque vous consignez les portes le long de la limite de lot latérale d'angle		

Veillez dessiner le paysage de rue, en incluant les rues sur lesquelles donnera votre projet, les 21 lots (ou moins) nécessaires à l'analyse du caractère du paysage de rue, en indiquant : 1) le nom de la rue et 2) les adresses de rue des 21 lots des deux côtés de la rue; en dessinant une étoile sur votre lot; en désignant, pour chaque lot, les groupes de caractères (représentés par les groupes numérotés au recto); et en indiquant le modèle (représenté par les chiffres romains associés à chaque groupe de caractères), comme dans l'exemple ci-dessous. Vous devez remplir deux formulaires pour l'aménagement d'un lot d'angle où au moins un logement donne sur une rue et au moins un autre logement donne sur l'autre rue.

PAYSAGE DE RUE (Dessinez votre paysage)



Date de présentation : _____ Date de confirmation : _____ Signature de l'employé : _____